

## VILLE DU PECQ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SÉANCE DU 5 OCTOBRE 2022**

Nombre de conseillers municipaux  
en exercice : 33  
\*\*\*

En vertu de l'article L.2131-1 du  
C.G.C.T.,

Le Maire du Pecq certifie que la  
convocation à la présente séance a été  
adressée aux conseillers municipaux en  
date du mercredi 28 septembre 2022

et atteste que le présent document a  
été publié par voie d'affichage le

**13 OCT. 2022**

transmis en Sous-Préfecture le

**12 OCT. 2022**

et qu'il est donc exécutoire.

Le Maire,



Laurence BERNARD

N° 22-5-15

**Présents :** Mme BERNARD, Maire, M. DOAN, Mme WANG, M. AMADEI, Mme DESFORGES, M. SIMONNET, Mme BUSQUET, M. FOURNIER, Mme DE BROSES, M. PRACA, Maires-Adjoints, Mme JOURDRIN, M. GALPIN, Mme BESSE, M. BESSETTES, M. LEPUT, Mme SERIEYS, M. LELUBRE, Mme WEILL-LOGEAY, M. MANUEL, Mme MORAINÉ, M. HULLIN, Mme BEHA, M. FRANÇOIS, M. SIMONIN, Mme DE CHABOT, M. BUYS, Mme THEBAUD, Mme SAMPIERI, Conseillers Municipaux,

**Pouvoirs :**

Madame CLARKE, pouvoir remis à Monsieur MANUEL  
Madame MAMBLONA-AMIEZ, pouvoir remis à Monsieur DOAN  
Madame CAMPION-GAILLEUL, pouvoir remis à Monsieur PRACA  
Monsieur BIZET, pouvoir remis à Madame THEBAUD

**Absents :** M. KADDIMI

**Secrétaire de séance :** Pascal SIMONNET

La séance est ouverte à 20 heures 30 sous la présidence de Madame Laurence BERNARD, Maire. Le procès-verbal de la séance du 29 juin 2022 est approuvé à l'unanimité des présents et des représentés. La séance est levée à 22 heures.

**OBJET****CONVENTION RELATIVE A UNE AUTORISATION D'USAGE POUR LA  
PLANTATION ET L'ENTRETIEN D'ARBRES**

Mme BUSQUET informe que dans le cadre de la rénovation et de la sécurisation de la rue Robert Schuman, sept (7) arbres dépérissant ont été abattus côté impair. En raison de la présence du réseau gaz à l'aplomb des fosses d'arbres, le remplacement des arbres s'avère impossible. Aussi, la commune du Pecq souhaite implanter de nouveaux arbres dans la parcelle du bailleur DOMNIS.

L'objectif de ces travaux est de recréer une zone d'ombrage, afin de lutter contre les îlots de chaleur en milieu urbain. Cela permettra par ailleurs de valoriser le quartier Centre, dans la perspective d'améliorer le cadre de vie des Alpicois, et proposer une offre plus qualitative pour les logements collectifs situés à proximité immédiate.

Il apparaît nécessaire de conclure une convention de mise à disposition de cet espace entre la Commune du Pecq et le propriétaire DOMNIS

l'habitat, afin de définir les modalités d'occupation, de revalorisation et de gestion de cette parcelle.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de signer ladite convention d'autorisation d'usage du terrain,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Urbanisme-Travaux réunie le 23 septembre 2022,

Cet exposé entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et des représentés,

APPROUVE les termes de la convention relative à l'autorisation d'usage, du terrain sis rue Robert Schuman pour la plantation et l'entretien d'arbres.

AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention avec DOMNIS entreprise sociale pour l'habitat, relative à l'autorisation d'usage du terrain sis rue Robert Schuman.



Fait et délibéré,  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Laurence BERNARD